



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 53
 Nb de membres votants : 60
 (dont 7 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2023.09.25/091
CLASSIFICATION	7.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, 25 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Marcel Contoux à SAINT LEGER SUR VOUZANCE, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 19 septembre 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Jean-Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Annie-France POUGET, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Eveline BONAMY représentant Roseline GOURDON, Isabelle REFAY représentant Jean-François TOCANT,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Annie DEBORBE, Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Geneviève DESVIGNE à Françoise LACAUX, Odile FRANCHISSEUR à Roger LITAUDON, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, André PLESSAT à Franck FORTIN,

Absents : Christian BONNET, Arnaud DELIGEARD, Jean-Michel GILLARDIN, Catherine JONET,

Secrétaire de séance : Louis MERET

N°091 – FINANCES – Budget 2023 – Décision modificative budgétaire n°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M57,

Vu la délibération n° 2023.04/43 du 13 avril 2023 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le budget 2023 (budget principal et ses 17 budgets annexes),

Vu la délibération n° 2023.6.26/61 du Conseil communautaire du 26 juin 2023 portant adoption de la Décision modificative n°1,

Vu le budget 2023,

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications au Budget Principal, aux budgets annexes,

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose les ajustements en dépenses et en recettes nécessaires pour :

- **Budget principal**

- **Section d'investissement : dépenses d'investissement**

Participation au financement de trois panneaux d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A79, deux portant sur la thématique « Le Pal par animalier et de loisirs » et un panneau « Voies vertes entre Allier et Loire ». La dépense globale s'élève à 54 000 € HT, dont 27 000 € à verser au Département.

DELIBERATION N°	2023.09.25/091
CLASSIFICATION	7.1

La Communauté de communes a pour projet de revoir la signalétique à l'entrée des communes membres.

Opération	Libellé	Compte	Fonction	Montant
100007	Signalétique	204131	020	+ 27 000 €
100007	Signalétique	2318	020	+ 6 053 €
TOTAL				+ 33 053 €

Changement de la sonnette de l'entrée de la résidence d'hébergement pour personnes âgées à Jaligny-sur-Besbre

Opération	Libellé	Compte	Fonction	Montant
20724	Hébergement Temporaire Jaligny	2181	4238	+ 700 €
TOTAL				+ 700 €

Installation d'un auvent au niveau du garage du Pôle Social Santé de Varennes qui accueille l'épicerie solidaire (Devis pour un montant de 246,75 € de l'entreprise GEDIMAT).

Opération	Libellé	Compte	Fonction	Montant
99621	Pôle Social Santé - Varennes	2181	428	+ 247 €
TOTAL				+ 247 €

- **Section d'investissement : recette d'investissement**

Par délibérations n° 2023.06.26/68 en date du 26 juin 2023 et n°2022.03.28/29 en date du 28 mars 2022 par lesquelles le Conseil communautaire décide de maintenir les avances versées respectivement en 2021 et 2022 à l'association Ô COM 3 POM pour un montant total de 34 000 €, se traduisant par une écriture en dépense à l'article 65748 et en recette à l'article 2745.

Chapitre	Recettes - Libellé	Compte	Fonction	Montant
Op. Financière	Avances remboursables	2745	4221	+ 34 000 €
TOTAL				34 000 €

- **Section de fonctionnement : dépenses de fonctionnement**

- La contribution de la Communauté de communes au SDIS a été inscrite par erreur au compte 6281 alors qu'elle aurait dû être inscrite au compte 6553. Un virement de crédit de 526 117 € est nécessaire pour corriger cette erreur.
- Les dépenses de gaz ont fortement augmenté sur l'année 2023 : à fin août 2023, on constate une augmentation de + 542 % des dépenses de gaz pour la piscine de Dompierre. Cette augmentation est liée en partie à la hausse de la consommation de gaz induite par le non-fonctionnement de la pompe à chaleur, et aussi due à la hausse des tarifs de l'énergie. Des crédits supplémentaires sont donc nécessaires pour les dépenses à honorer jusqu'à la fin de l'année : + 140 000 €.
- Les crédits pour les dépenses d'électricité sont consommés à hauteur de 90,5 % à fin août 2023. Aussi, il convient de prévoir des crédits supplémentaires pour honorer les dépenses jusqu'à la fin de l'année : + 84 000 €.

Chapitre	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
011	Chauffage urbain	60613	323	+ 140 000 €
011	Energie - Electricité	60612	020	+ 84 000 €
011	Concours divers (cotisations,...)	6281	12	- 526 117 €
TOTAL				- 302 117 €

L'inscription de crédits supplémentaires en fonctionnement est compensée par une diminution des charges de personnel à hauteur de 62 412 €.

DELIBERATION N°	2023.09.25/091
CLASSIFICATION	7.1

Chapitre	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
012	Rémunération principale	64111	020	- 62 412 €
TOTAL				- 62 412 €

- Par délibération n° 2023.01.30/03, la Communauté de communes a adopté la participation communautaire à hauteur de 1€/heure/enfant accueilli sur la base de 10h/j et 50 jours dans l'année aux communes sollicitant les structures d'accueil de Loisirs sans hébergement du territoire. Au titre de l'année 2023, le montant estimé de crédits supplémentaires s'élève à 85 200 €.
- Par délibérations n° 2023.06.26/68 en date du 26 juin 2023 et n°2022.03.28/29 en date du 28 mars 2022 par lesquelles le Conseil communautaire décide de maintenir les avances versées respectivement en 2021 et 2022 à l'association Ô COM 3 POM pour un montant total de 34 000 €, se traduisant par une écriture en dépense à l'article 65748 et en recette à l'article 2745.
- Subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « BIC Ateliers Relais »

Chapitre	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
65	Service d'incendie	6553	12	+ 526 117 €
65	Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	65748	4228	+ 85 200 €
	Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	65748	4221	+ 34 000 €
65	Subventions d'équilibre – Budgets Annexes autres	657381		+ 562 €
TOTAL				+ 645 879 €

Augmentation des charges financières des intérêts d'emprunts liées à l'augmentation des taux d'intérêts des prêts à taux variables (+10,61 % d'augmentation par rapport au montant inscrit au budget prévisionnel).

Chapitre	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
66	Intérêts réglés à l'échéance	66111	01	+ 7 000 €
TOTAL				+ 7 000 €

Chapitre	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
67	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	673	01	+ 1 500 €
TOTAL				+ 1 500 €

Prélèvement de l'état sur les recettes fiscales pour « hausse des taux de TH entre 2017 et 2019 » : 33 058 €.

Contribution au FPIC pour l'année 2023 : 9 379 €

Chapitre	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
739	Autres reversements et restitutions sur contributions directes	739118	020	+ 33 058 €
739	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	7392221	01	+ 9 379 €
TOTAL				+ 42 437 €

Section de fonctionnement : Recettes de fonctionnement

Chapitre	Recettes - Libellé	Compte	Fonction	Montant
013	Remboursements sur rémunérations du personnel	6419	020	+ 19 254 €
TOTAL				+ 19 254 €

Reversement du FPIC pour l'année 2023 et rôles supplémentaires perçus en 2023 et non-inscrits au budget primitif

DELIBERATION N°	2023.09.25/091
CLASSIFICATION	7.1

Chapitre	Recettes - Libellé	Compte	Fonction	Montant
73	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	732221	01	+ 242 414 €
73	Autres contributions directes	73118	01	+ 33 915 €
TOTAL				+ 276 329 €

Annulation de mandats

Chapitre	Recettes - Libellé	Compte	Fonction	Montant
77	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	773	020	+ 22 896 €
TOTAL				+ 22 896 €

- Subvention de la DRAAF pour le Projet Alimentaire Territorial (3 408,26 €)
- Subvention exceptionnelle de la CAF pour la crèche (Aide exceptionnelle COVID : 4 536 €)
- Prestation service versée par la CAF pour la LAEP (Solde 2022 : 1 954,54 €)
- Subvention de la MSA pour l'action « Grandir en milieu rural » (4 410 €)

Chapitre	Recettes - Libellé	Compte	Fonction	Montant
74	Participations de la Région	7472	020	+ 3 408 €
74	Participations sécurité sociale et organismes mutualistes	7476	4221	+ 8 446 €
74	Participations sécurité sociale et organismes mutualistes	7476	4228	+ 1 954 €
TOTAL				+ 13 808 €

- **Budget annexe « Ensemble immobilier de Varennes (Friche Moreux) »**

- **Section de fonctionnement**

Le budget étant voté en suréquilibre de fonctionnement, de nouvelles dépenses peuvent être inscrites sans inscrire de nouvelles recettes jusqu'à l'atteinte de l'équilibre.

Participation au SDE 03 pour l'ajout d'éclairage à la friche Moreux (contrepartie de l'annulation partielle de la contribution au SDE 03 émise sur le budget principal et qui doit être régularisé sur le budget annexe « Ensemble immobilier de Varennes (Friche Moreux) »).

Chapitre	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
011	Autres contributions	65568	61	+ 3 119 €
TOTAL				+ 3 119 €

- **Budget annexe « BIC Ateliers Relais »**

- **Section de fonctionnement**

Remplacement éclairage de l'abattoir de Dompierre (Facture EURL DOMPIERRE-ELEC d'un montant total de 561,51 € HT).

Chapitre	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
011	Fournitures de petit équipement	60632	632	+ 562 €
TOTAL				+ 562 €

Chapitre	Recettes - Libellé	Compte	Fonction	Montant
74	74751 GFP de rattachement (Subv. Equilibre budget principal)	74751	020	+ 562 €
TOTAL				+ 562 €

DELIBERATION N°	2023.09.25/091
CLASSIFICATION	7.1

- **Budget annexe « Atelier des Vernisses à Diou »**

- **Section de fonctionnement**

Le budget étant voté en suréquilibre de fonctionnement, de nouvelles dépenses peuvent être inscrites sans inscrire de nouvelles recettes jusqu'à l'atteinte de l'équilibre.

À la suite des intempéries du 19 juin 2023, des dégâts ont été occasionnés à l'atelier des Vernisses à Diou. L'entreprise Sarp OSIS Sud Est a dû intervenir au niveau des caniveaux (Factures d'un montant total de 1 496,70 € HT). Une déclaration de sinistre a été formulée auprès de l'assurance, sachant qu'une franchise de 250 € sera appliquée.

Chapitre	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
011	Entretien et réparations Réseaux	615232	632	+ 1 500 €
TOTAL				+ 1 500 €

- **Budget annexe « Pôle emploi entreprises »**

- **Section de fonctionnement**

- A la fin août 2023, les crédits relatifs aux dépenses d'électricité sont consommés à hauteur de 71%. Aussi, il convient de prévoir des crédits supplémentaires pour pouvoir honorer les dépenses jusqu'à la fin de l'année : + 1 000 €.

- La Communauté de communes est redevable auprès de l'ASPAH, locataire d'un local au sein du Pôle emploi entreprise, de la somme de 270,68 € au titre des régularisations des charges locatives de l'année 2020.

Ces dépenses supplémentaires sont équilibrées en recette avec l'inscription des régularisations de charges sollicitées auprès des locataires et à venir pour les années 2019 à 2022.

Chapitre	Dépenses - Libellé	Compte	Fonction	Montant
011	Energie - Electricité	60612	020	+ 1 000 €
67	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	673	020	+ 271 €
TOTAL				+ 1 271 €

Chapitre	Recettes - Libellé	Compte	Fonction	Montant
75	Autres produits divers de gestion courante	75888	020	+ 1 271 €
TOTAL				+ 1 271 €

- **Budget annexe « Hébergements touristiques »**

- **Section d'investissement**

Les travaux relatifs à la réfection des terrasses des mobil-homes à Pierrefitte-sur-Loire se sont élevés à un montant de 25 102,08 € HT. Des crédits supplémentaires sont nécessaires à hauteur de 17 000 €. Le budget sera équilibré grâce à un virement de crédit d'un montant équivalent de l'opération « Aménagement Hébergements touristiques ».

Opération	Libellé	Compte	Fonction	Montant
10	PRL Pierrefitte	2188	633	+ 17 000 €
TOTAL				+ 17 000 €

Opération	Libellé	Compte	Fonction	Montant
16	Aménagements hébergements touristiques	2313	633	-17 000 €
TOTAL				-17 000 €

DELIBERATION N°	2023.09.25/091
CLASSIFICATION	7.1

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver les ajustements budgétaires par la présente décision modificative équilibrée en dépenses et en recettes exposés dans le rapport de présentation ci-annexé,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente décision.**

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée par voie électronique le
Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C
Le Président,

